

■ **Free Man S.A.**, succursale d' Yverdon-les-Bains, exploitation d'une entreprise de travail temporaire (FOSC du 29.08.2002, p. 12). Siège principal: Lausanne. La signature de Amiguet Jean-Marie est radiée. Procuration collective à deux est conférée à Paillard Jacques, de Sainte-Croix, à Epalinges.
Journal no 7303 du 13.07.2004
(02366300 / CH-550.0.121.987-5)